

Copeaux Citron

Fiche de Données de Sécurité

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Copeaux citron

Code produit : 009.2

Exemptée d'enregistrement (Annexe V du règlement (CE) 1907/2006)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Entretien du linge - Détergent – Matière première cosmétique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Savonnerie Le Serail

50 Bd Anatole de la Forge

13014 – MARSEILLE

+33 (0)4 91 98 28 25 (du lundi au vendredi 8h30-12h/ 13h-16h30)

infos@savonnerie-leserail.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence national : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Donne accès à la liste des centres anti-poisons et à leur numéro de téléphone

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008

Dangers physiques Non classé

Dangers pour la santé humaine Sensibilisant cutané cat. 1

Dangers pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mention de danger H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

EUH208 - Contient (2E)-3,7-dimethylocta-2,6-dien-1-ol (geraniol), [(2E)-3,7-dimethylocta-2,6-dienyl] acetate (geranyl acetate), (2S,5R)-5-methyl-2-propan-2-ylcyclohexan-1-one (laevo menthone), (4R)-1-methyl-4-prop-1-en-2-ylcyclohexene (dextro-limonene), 1-methoxy-4-[(E)-prop-1-enyl]benzene (anethol), 5-methyl-2-propan-2-

Savonnerie Le Serail – 50 Boulevard Anatole de la Forge – 13014 MARSEILLE

04 91 98 28 25

Infos@savonnerie-leserail.com - www.savon-leserail.com

ylcyclohexan-1-one (dl-isomenthone), 3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol (linalool), 1-méthyl-4-propan-2-ylidenecyclohexene (terpinolene), 4,7,7-trimethylbicyclo[3.1.1]hept-3-ene

(alpha-pinene), 3,7-dimethylocta-2,6-dienal (citral). Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT ou vPvB

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Numéros CAS / CE	Classification (CE) 1272/2008	%
Acides gras d'huile de palme, sels de sodium	61790-79-2 / 263-162-3	Non classé	[95-100]
Acides gras d'huile de palmiste, sels de sodium	61789-89-7 / 263-097-0		
Eau	7732-18-5 / 231-791-2		
Acides gras d'huile de palmiste	101403-98-9 / 309-936-7		
Glycerol	56-81-5 / 200-289-5		
Sodium chloride	7647-14-5 / 231-598-3		
Tetrasodium (1-hydroxyethylidene) bisphosphate	3794-83-0 / 223-267-7		
Parfum	/	Irritant oculaire cat. 2 Irritant cutané cat. 2 Sensibilisant cutané cat. 1B Toxicité aquatique aiguë cat. 1 Toxicité aquatique chronique cat. 1 Toxique par aspiration cat. 1	[0-5]
Trisodium 5-hydroxy-1-(4-sulphophenyl)-4-(4-sulphophenylazo)pyrazole-3-carboxylate	1934-21-0 / 217-699-5	Non classé	[0-0,1]
Glycerol	56-81-5 / 200-289-5	Non classé	[0-0,5]

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Non concerné
- Contact cutané : Rincer à l'eau claire
- Contact oculaire : Rincer méticuleusement à l'eau claire pendant 15 minutes
- Ingestion : Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

- En cas de contact prolonger avec les yeux, peut provoquer une irritation oculaire.

Savonnerie Le Serail – 50 Boulevard Anatole de la Forge – 13014 MARSEILLE

04 91 98 28 25

Infos@savonnerie-leserail.com - www.savon-leserail.com

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non concerné.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinctions appropriés : Utiliser des moyens d'extinctions adaptés au feu avoisinant.
- Moyens d'extinctions inappropriés : Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie : Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau
- Equipements de protections : Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Pour les non-secouristes : Porter des lunettes de protections.

Pour les secouristes : Porter des lunettes de protections.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la contamination des réseaux d'eaux pluviales

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Rincer le sol à l'eau claire. Pour l'élimination des déchets voir section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Porter un vêtement de protection comme décrit à la section 8.

Eliminer les déchets comme décrit dans la section 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler selon les bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec, à température ambiante et bien ventilé. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Craint le gel. Ne pas stocker au-delà de 50°C. Tenir éloignés des aliments et boissons.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en section 1.2.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation générale et locale suffisante. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes aux normes en vigueur.

Protection des mains

Se rincer les mains après manipulation

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation n'est pas suffisante.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Copeaux / paillettes solides
Couleur	Jaune clair à jaune
Odeur	Caractéristique
pH en solution à 1%	8-11
Solubilité	Eau

9.2. Autres informations

Non disponible

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisations.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

Savonnerie Le Serail – 50 Boulevard Anatole de la Forge – 13014 MARSEILLE

04 91 98 28 25

Infos@savonnerie-leserail.com - www.savon-leserail.com

10.4. Conditions à éviter

Eviter une exposition prolongée à la chaleur et à la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Risque de réaction dangereuse avec les oxydants forts ou les acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Contact avec la peau : Non irritant (application unique du de 0,02 ml de produit dilué à 5% sous patch semi-occlusif pendant 48 heures)

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

La substance n'a pas été testée, à notre connaissance elle ne présente pas de danger pour l'environnement. Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit non facilement biodégradable.

Biodégradable à 0 % après 28 jours de tests (Evaluation de la biodégradabilité : Dosage du carbone organique dissous (COD) suivant la norme NF EN 1484)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La substance n'a pas été testée, à notre connaissance elle ne présente pas de danger pour l'environnement. Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

La substance n'a pas été testée, à notre connaissance elle ne présente pas de danger pour l'environnement. Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas de recommandations particulières. Les emballages souillés peuvent être recyclés.

Eliminer conformément à la législation communautaire en vigueur. En l'absence de telle réglementation se reporter aux exigences nationales ou locales.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Général : Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID)

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

- Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du conseil du 18 décembre 2006 et ses modifications, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
- Règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement européen et du conseil du 16 décembre 2008 et ses modifications, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé
- Règlement (CE) n°684/2004 du Parlement européen et du conseil du 31 mars 2004 et ses modifications, relatif aux détergents.
- Règlement (CE) 1223/2009 du Parlement européen et du conseil du 11 juillet 2013 et ses modifications, relatifs aux cosmétiques.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Non concerné.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de donnée de sécurité :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

CAS : Chemical Abstracts Service.

IATA : Association internationale du transport aérien.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PH : Potentiel d'hydrogène.

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisations mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités.